

Bruxelles, le 18 décembre 2019
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2019/0192(COD)

13379/1/19
REV 1

CODEC 1526
ECOFIN 1124
RELEX 1140
MED 36

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Projet de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL portant attribution d'une nouvelle assistance macrofinancière au Royaume hachémite de Jordanie (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 6 septembre 2019, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur l'article 212, paragraphe 2, du TFUE.
2. Le 17 décembre 2019, le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord intervenu entre les institutions pour reprendre la proposition de la Commission et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².
3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen telle qu'elle figure dans le document PE- CONS 96/19, le Royaume-Uni s'abstenant.

¹ 11988/19.

² 14618/19.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
